ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 6571

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la récente recommandation du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) d'augmenter de 13,23 euros pour 1 000 litres le prix du lait payé aux producteurs, soit seulement un peu plus de 0,01 euro par litre. Ce semblant de hausse est la conséquence d'une cogestion désastreuse de la production laitière française en défaveur du producteur. Alors que la France accuse un déficit chronique en lait, son prix reste inférieur au coût de production. Entre 2004 et 2006, la France a perdu près de 10 000 producteurs de lait. Les recommandations du CNIEL ne font qu'accentuer la démotivation des producteurs. Aucun secteur d'activité ne peut accepter de travailler à perte. Le consommateur, de son côté, va payer au prix fort ce ralentissement de la production. Sur les étals, le prix du lait UHT demi-écrémé a déjà augmenté de 8 %, pour les biscuiteries, celui du beurre pâtissier s'est élevé de 40 %. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur les revendications des producteurs de lait.

Texte de la réponse

Un accord est intervenu au sein de l'interprofession laitière, réunissant les producteurs laitiers et les transformateurs, le 26 janvier 2006, fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait. Sur la base de cet accord, le prix du lait payé aux producteurs suit les évolutions des marchés, et la baisse du prix du lait à la production intervenue entre 2003 et 2006 a été compensée pour les producteurs par l'aide directe laitière. Depuis le second semestre 2006, la conjoncture des marchés laitiers est inédite. Les cours des produits industriels laitiers, beurre et poudres de lait, atteignent des niveaux historiquement élevés en raison d'une offre de lait limitée, en particulier par les principaux fournisseurs mondiaux, l'Océanie et l'Union européenne. Afin de poursuivre l'objectif de produire intégralement le quota français, des dispositions ont été prises au niveau national en juin et septembre dernier comme la possibilité accordée à chaque producteur d'augmenter sa production de 10 % pour la campagne laitière en cours. Cette augmentation pourra même aller jusqu'à 20 % dans certains cas particuliers. Par ailleurs, reflet de l'amélioration des marchés, la recommandation sur l'évolution du prix du lait payé aux producteurs par les transformateurs est en constante hausse depuis le début de l'année 2007. Pour le quatrième trimestre 2007, une nouvelle hausse historique de plus de 58 euros pour 1 000 litres de la recommandation sur le prix du lait a été annoncée par l'interprofession ; cela représente une hausse de plus de 20 % du prix du lait par rapport au trimestre précédent. Les recommandations depuis le début de l'année 2007 marquent la fin de plusieurs années de baisse du prix du lait et fournissent à la filière laitière une visibilité appréciable pour lui permettre de poursuivre la réflexion engagée sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE6571

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6571
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6037
Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7043